



DELIBERATION n° 01 / 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du mois de Janvier 2024

Séance du 15 Janvier 2024

Date de convocation : 09 Janvier 2024

Présidence de Monsieur Eugène LARCHER

Secrétaire de séance : Madame Joséline DELBOIS

**OBJET : APPROBATION DE L'ORGANISATION DE LA MERCURY BEACH
SUR LE TERRITOIRE DE LES ANSES D'ARLET**

Etaients présents : Mmes : Michelle MARTINES, Joséline DELBOIS, Sabine ANGELY,
Yannick YO, Mirette LETUR, Marie-Hélène PORSAN, Sylvia BOSQUI, Lucie
QUENNECART

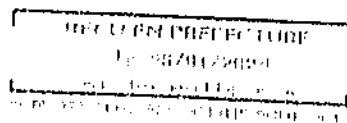
MM : Eugène LARCHER, Louis-Charles ADE, Raymond SIFFLET, Yves JEAN-
JOSEPH, Emile SAINT-AIMÉ, Max PRUD'HOMME, Christian LARCHER, Claude
COLOMBE, David DINAL

Procurations : M. Jocelyn MELINARD à Mme Marie-Hélène PORSAN, Mme Louisa
PLUMBER à Mme Mirette LETUR, M. Henri GROS-DESORMEAUX à M. David DINAL, M.
José JEAN-BAPTISTE à M. Christian LARCHER

Absents : Mmes : Elisa PAULIN, Marie-Josée LUCEA, Michaëlle DINAL
MM. Roger BADINOS, M. Mickaël CHARMET, M. Éric NAUD

Absent excusé : Néant

Personnels administratifs : Jessica JOSEPH, Directrice Générale des Services, Gwénaëlle
MELINARD, Direction de l'Administration Générale et Financière, Valérie CUTI, Secrétariat
Général et Assemblées.



**OBJET : APPROBATION DE L'ORGANISATION DE LA MERCURY BEACH
SUR LE TERRITOIRE DE LES ANSES D'ARLET**

La 4^{ème} édition de la Mercury Beach est programmée le samedi 27 juillet 2024, de 8h à 22h00, dans la baie et sur la plage de Grande Anse, côté Nord, du marigot à la maison communale.

Tous les dispositifs de sécurité, sur terre, en mer, de même que les mesures de préservation de l'environnement, seront en place pour accueillir les participants :

- Une zone de mouillage sera délimitée par des lignes d'eau afin d'accueillir les embarcations à moteurs
- La circulation et le stationnement seront interdits, sauf pour les véhicules d'urgence, de sécurité, des services de la ville et de l'organisation de 5h à 24h sur la Route Territoriale 7 : du Rond-Point des Cèllets, du Bourg à l'intersection de Cassière, avec une déviation de Cassière vers la déchetterie en sens unique. Dans toutes les rues de Grande Anse.

Les marchands ambulants seront interdits.

Un dispositif de bus navette sera mis en place du Rond-Point des Cèllets vers le centre d'animation (Grande Anse).


La communication sera assurée auprès des riverains afin de les informer du dispositif général concernant cette manifestation.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'organisation de la Mercury Beach sur le territoire de Les Anses d'Arlet
- De mandater Monsieur le Maire à l'effet de signer tout acte et document s'y rattachant,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire en vue de l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Les Anses d'Arlet, le 15 JANV. 2024


Le Maire
Eugène LARCHER

